

Rentrée 2005 : mise en œuvre de la loi Fillon et casse du statut

Aux personnels de mener la riposte !

Edito

Le Ministre de l'Éducation nationale s'est révélé particulièrement discret cet été. Il n'a en particulier fait aucun commentaires sur le rejet quasi unanime des décrets « Fillon » lors du CSE du 6 juillet ou du CTPM du 13 juillet.

C'est donc contre l'avis de la profession que la réforme Fillon-de Robien va se mettre en œuvre dès cette rentrée, avec des conséquences importantes tant sur le statut des personnels que sur le système éducatif lui-même. Pour donner le change, le Ministre fait des annonces fracassantes sur des créations de poste et embauche de nouveaux personnels (sans formation, souvent des jeunes en situation d'échec, précaires...) qui devrait résoudre tous les problèmes de l'éducation. Ainsi « à terme », 45 000 CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) devraient pouvoir remplacer les 60 000 CES et CEC arrivés en fin de contrat et les 30 000 personnels d'éducatifs supprimés ces dernières années. Sans parler des 7 000 suppressions d'enseignants dans le second degré et de l'annonce de la suppression de 3 000 nouveaux postes à la rentrée 2006.

Pour nous contacter Snes
Section académique de Versailles
13 Bis Rue Beccaria
Tél : 01.44.75.13.84
Télécopie : 01.44.75.13.81
Site Internet : www.versailles.snes.edu
Messagerie : s3ver@snes.edu

Non, la rentrée ne sera pas bonne, les effectifs par classe seront en hausse, des options et des enseignements de soutien disparaissent, l'enseignement des langues vivantes est mis à mal, les TPE sont supprimés en terminale. Les services des enseignants seront plus lourds et de nombreux collègues seront au chômage.

Sommaire

- 1) S'Informer Débattre Agir Réunions et stages Pages 2 et 3
- 2) Hors classe, Page 4
- 3) rentrée, moyens de surveillance Page 4

Le décret sur les remplacements ne fait que confirmer cette situation. Il représente un déni de l'acte pédagogique et de nos disciplines. Le conseil d'administration devra voter un protocole

avant le 15 octobre, organisez vous collectivement avec vos collègues pour préparer la riposte (le courrier du S1 numéro 2 vous fournira toutes les pistes nécessaires).

Pour briser ainsi notre statut, le Ministre table sur la "résignation" des personnels. Nous ferons tout pour lui faire mesurer notre capacité de résistance à l'entreprise de casse du système éducatif engagée par le gouvernement. Mais cela nécessite une intervention rapide des personnels dans le débat et dans l'action. C'est cette réaction que le SNES s'emploiera à construire dès le début de l'année scolaire.

Une action déterminée n'est jamais vaine, pour preuve les avancées obtenues sur la hors classe qui ont permis de préserver les chances de promotion pour le plus grand nombre de collègues (voir article page 4). C'est grâce à la capacité d'information et de réaction de l'ensemble de notre syndicat et à l'obstination de nos commissaires paritaires que nous avons obtenu ce recul..

Ce qui montre bien l'atout que représente pour notre profession un paritarisme qui bénéficie du poids majoritaire du Snes et l'enjeu de conforter cela par une participation massive aux élections professionnelles du 6 décembre.
Le 30 août,

Dans chaque établissement,

- réunir les personnels le plus rapidement possible.
- Nous faire remonter avis et prises de position pour publication sur notre site.
- La Ca académique du 12 septembre en fera le bilan avant le Conseil national des 13 et 14.

Marie Damienne Odent Guy Lebesgue

S'Informer Débattre Agir

Réunions

Rendez-vous de rentrée à noter dès à présent sur vos agendas pour faire le point avec les responsables des S1 et accueillir les collègues nouvellement affectés. Les secrétaires de S1 pourront s'y procurer des mémentos du SNES

78 **Mardi 13 septembre** de 17H à 19H Autour d'un verre, reprise de contacts des "anciens" et accueil des "nouveaux" pour faire connaissance, créer des liens entre nos établissements, se donner des informations ,échanger sur les conditions de la rentrée , débattre de la situation et des initiatives d'action...

4 lieux pour une même date

Trappes Maison des Familles rue Jean Zay

Limay Centre de Loisirs rue Edouard Fosse

Rambouillet Lycée Bascan (à côté de la gare)

Achères Salle Bussières 68 rue Georges Bourgoïn

91 **Jeudi 8 septembre** , Evry, Maison des syndicats, Evry, à partir de 17h30.

Jeudi 15 septembre, Etampes, Lycée Geoffroy St Hilaire, à partir de 17h30.

92 **Jeudi 29 Septembre** 14h30 à 17h : réunion sur temps de travail à la bourse du travail, 3 rue du château d'eau , Paris 10^{ème} métro République.

Peuvent venir un ou deux représentants de chaque établissement, collègue ou lycée du 92, autorisation d'absence statutaire, voir modèle page suivante. Demande à faire quelque jours avant

95 **Lundi 12 septembre** : Deux réunions
Secteur Cergy-Pontoise - 17 h 30 : Clg les Touleuses- 1, avenue du bois - 95000 Cergy
Secteur Argenteuil-Bezons - 18 h 00 : Lycée Romain Rolland Place Romain Rolland - 95100 Argenteuil

Mardi 13 septembre : Deux réunions
Secteur Vallée de l'Oise - 18 h 00 : Lycée Fragonard - Allée verte - 95290 L'Isle-Adam
Secteur Val d'Oise Est - 18 h 00 : Lycée Simone de Beauvoir - 171, avenue de Stalingrad - 95140 Garges lès Gonesse

- **REUNIONS OU STAGES** : N'hésitez pas à négocier les dates et les thèmes de stages avec les responsables de la formation syndicale . Nous nous tenons à votre disposition afin de tenir des réunions ou des stages à votre demande. Ecrivez-nous à stages@versailles.snes.edu ou contactez votre section départementale :

snes78@versailles.snes.edu,
snes91@versailles.snes.edu,
averdurand@compuserve.com,
snes95@versailles.snes.edu

Stages

Obligations de service, statuts, prérogatives du chef d'établissement , rémunérations, notation, promotions, rôle d'un syndicat :

Quels sont nos droits ? Comment se défendre individuellement et collectivement ? Inscrivez-vous aux stages suivants, l'autorisation d'absence est statutaire, chaque collègue a droit à 10 jours de stage par année scolaire respectez le délai impératif d'un mois, voir modèle page suivante. Merci de nous retourner le coupon réponse pour l'organisation matériel du stage.

Une proposition de plan détaillé sera envoyée à chaque collègue dès son inscription (d'où l'intérêt de nous retourner le coupon réponse). Un support de stage sera disponible le jour du stage pour toutes les personnes présentes.

Le calendrier des stages académiques et la suite des stages départementaux sera présenté dans une circulaire SNES Versailles du mois de septembre.

78 **Jeudi 20 et Vendredi 21 octobre** de 9H30 à 16H30
Ce stage de formation syndicale se déroulera sur une de ces 2 journées dans plusieurs collèges et lycées du département (lieu précisé à la rentrée , contacter la section départementale 78 si vous êtes demandeurs d'un tel stage dans votre établissement).

91 **Mardi 18 octobre**, de 9 h00 à 17h00, Evry, maison des syndicats. Quels sont nos droits ? Comment se défendre individuellement et collectivement ?

Mardi 24 janvier, de 9h00 à 17h00, Evry, Maison des Syndicats, "préparation de rentrée: DHG..."

92 5 mini stages des droits des personnels : horaire 14h ou 13h30 à 17h00 ou 16h30 (suivant les horaires de l'établissement qui héberge le stage, nous contacter pour plus de précision)

Jeudi 20 octobre : mini stage au collège Manet de Villeneuve la Garenne,180 bd Gallieni (demande à faire 1 mois avant)

Mardi 8 novembre : mini stage au collège des Renardières à Courbevoie, 13 à 17 avenue d'Alsace (demande à faire 1 mois avant)

Jeudi 17 novembre : mini stage dans un établissement à déterminer à Bagneux (demande à faire 1 mois avant)

Mardi 23 novembre : mini stage dans un établissement à déterminer à Colombes (demande à faire 1 mois avant)

Jeudi 1er décembre : mini stage dans un établissement à déterminer à Gennevilliers (demande à faire 1 mois avant)

95 Des stages pour s'organiser et défendre ses droits **Dates retenues** (les lieux exacts seront précisés à la rentrée) :

Secteur Cergy-Pontoise : **Mardi 18 octobre** au Lycée de Vauréal

Secteur Vallée de l'Oise : **Jeudi 20 octobre** au lycée de Beaumont / Oise

Secteur Val d'Oise Est : **Mardi 8 novembre**

Secteur Argenteuil-Bezons : **Jeudi 17 novembre**

STAGES SYNDICAUX

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(reproduire et signer, puis déposer ou envoyer dans votre établissement au moins 1 mois à l'avance)

Nom, Prénom - Grade et Fonction

Etablissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles S/C de M :

Conformément aux dispositions : Si vous êtes titulaires : "de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires dans le cas contraire de la loi n° 82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non-titulaires de l'État, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du ___au___ pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera.....

Il est organisé par le Secrétariat Académique du Snes, sous l'égide de l'R.H.S.E.S organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293)

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique (lorsque le stage dure plusieurs jours, ne marquer ici que les dates donnant lieu demande d'autorisation d'absence)

Coupon réponse à retourner de préférence par mail à stages@versailles.snes.edu ou par courrier à l'adresse suivante à **SNES VERSAILLES 13 bis rue Beccaria - 75589 Paris Cedex 12.**

Vous pouvez aussi le télécharger sur le site www.versailles.snes.edu

Nom, Prénom : _____ Catégorie : _____

Établissement : _____ Ville : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : / / / / / / / / / / / / E-mail : _____

Participera au(x) stage(s) :.....

REUNION SUR TEMPS DE TRAVAIL

MODELE DE LETTRE à recopier et à remettre à votre chef d'établissement avec le mandat syndical ci-dessous à découper

Modèle de lettre

Monsieur madame

Professeur

Au (nom de l'établissement)

À Monsieur le recteur de l'Académie de Versailles

Sous couvert

Monsieur (ou madame)le Proviseur (principal)

A

le

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une autorisation d'absence pour le jeudi 29 septembre 2005(après-midi) ,conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux(décret du 28 mai 1982).

Je suis en effet mandaté(e) pour participer au bureau départemental élargi du Snes 92,.

Je vous prie de croire, monsieur le Recteur, à l'expression de nos sentiments respectueux

✂-----

MANDAT SYNDICAL

SNES

Section académique de Versailles

Section départementale des Hauts de Seine

13 bis rue Beccaria

75012 Paris

Je soussignée Agnès Verdurand, secrétaire de la section départementale académique des Hauts de Seine du Snes certifie que

.....

.....est mandaté(e) pour participer au bureau départemental élargi du Snes 92. le jeudi 29 septembre 2005.

A Paris le 27 Août 2005

Agnès Verdurand

Hors classe Certifiés et CPE : CAPA de juillet 2005 L'arbitraire vole en éclats

Depuis le mois de novembre 2004 le Snes n'a cessé d'alerter la profession sur les modifications décidées par le Ministère concernant l'accès à la hors classe des certifiés et des CPE. Ces modifications remettaient gravement en cause les acquis de la revalorisation du métier obtenus par la forte mobilisation de la profession en 1989 autour des revendications du SNES et qui avaient contraint le Gouvernement à revaloriser les carrières avec notamment la création d'une hors classe pour les fins de carrière. En introduisant une évaluation au mérite fondée sur la valeur professionnelle, elles entraînaient de fait **une individualisation des carrières soumise à l'appréciation des hiérarchies locales** (chef d'établissement et IPR) avec pour objectif de **réduire les dépenses budgétaires et le nombre de bénéficiaires de la hors-classe**.

Après avoir effectué un énorme travail de consultation sur i-prof, les commissaires paritaires du Snes ont dénoncé avec force les injustices résultant d'une évaluation totalement arbitraire et aléatoire ainsi que les distorsions d'évaluation entre disciplines, entre établissements...

Suite à nos interventions le Recteur décidait de ne plus prendre en compte la part réservée aux chefs d'établissement dans la valeur professionnelle et de limiter le nombre de promotions réalisées grâce aux points des IPR à 5% du contingent (ce qui concrètement revenait à rétablir la proportion du contingent hors barème réservé au Recteur dans la hors classe depuis 1989)

L'avancée obtenue en CAPA est d'une portée considérable : elle permet l'obtention d'une plus grande équité et transparence pour les collègues **dont les chances de promotion à la hors classe sont ainsi préservées**. En effet le barème amélioré et acté en CAPA, parce qu'il a permis de promouvoir les collègues les plus anciens, préserve les perspectives de carrière de tous. Le fonctionnement du service public en sort grandement conforté.

Le poids du SNES, sa capacité d'information d'alerte et de mobilisation sur cette question ont permis de préserver les acquis. Il reste bien sûr à concrétiser cette avancée. C'est pourquoi, **le SNES continuera d'être porteur d'exigences pour la revalorisation et l'attractivité des carrières avec reconnaissance et valorisation des qualifications. Il continuera d'œuvrer, notamment lors des discussions dès septembre avec le Ministère sur la Note de service, pour que le principe d'équité reste le fondement de la gestion des personnels de la Fonction publique.**

Marie-Damienne ODENT

Depuis 1989 le SNES revendique la transformation de la Hors classe en une nouvelle grille indiciaire à laquelle tous les collègues accèderaient avant la retraite ainsi que la création d'une HC pour les COpsy

Rentrée vigilance

Il n'est pas rare de constater, dès les premiers jours de la rentrée scolaire, des discordances entre les prévisions de l'Inspection Académique (IA) et la situation réelle de l'établissement. Lorsque le nombre d'élèves est inférieur aux prévisions, l'IA peut envisager de reprendre quelques heures, alors que les Dotations Horaires Globales (DHG) attribuées en janvier sont à peine suffisantes pour assurer les besoins de l'établissement ; il faut alors veiller à ce que la structure pédagogique ne soit pas ainsi remise en question. A l'inverse, le nombre d'élèves accueillis à la rentrée peut être, parfois très nettement, supérieur aux prévisions. L'IA devrait dans ce cas attribuer au collègue une dotation complémentaire, mais celle-ci est souvent insuffisante, voire inexistante.

Il est donc important de faire le point le plus tôt possible et de déterminer les besoins pédagogiques (divisions supplémentaires, groupes de LV, dédoublements...) et éducatifs nouveaux. Il ne faut pas hésiter à demander une audience à l'IA, qui dispose d'une réserve, afin de présenter la situation et les demandes. Les sections départementales du SNES peuvent aussi vous apporter aide et soutien dans l'ensemble de vos démarches auprès de l'IA.

Bruno Mer

Rentrée 2005 : 3800 heures de surveillance en moins dans les collèges du Val d'Oise

Alors que la dotation de surveillance et d'assistance éducative du département progresse cette année de 15 ETP, nous perdrons l'équivalent de 110 postes. Pour la première fois surveillance en collège et aide à l'intégration des handicapés dans les 1^{er} et 2nd degrés sont globalisés.

Parce que la mise en œuvre de la loi sur le handicap doit se faire à moyens constants, on va amputer les établissements les mieux dotés car les plus difficiles des moyens nécessaires à leur fonctionnements.

- A Argenteuil Claude Monnet perd 139 heures pour 28 élèves de moins et Paul Vaillant Couturier 136 heures pour une baisse d'effectifs de 73 élèves.
- A Garges Pablo Picasso perd 137 heures.
- A Villiers le Bel le collègue Léon Blum perd quant à lui 151 heures.

Depuis plusieurs années, les taux d'encadrement ne cessent de diminuer. Dans le même temps – les collègues le constatent et s'en inquiètent – l'incivilité et la violence quotidienne progressent. Les conseils de discipline et les exclusions se multiplient sans pour autant résoudre les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Aux élèves les plus démunis, ceux qui sont touchés de plein fouet par la précarité faute d'adultes en nombre suffisant l'école ne peut même plus répondre par l'écoute et le dialogue. Nous le refusons. Déjà, certains se mobilisent.

David Rafroidi

La situation décrite pour le 95 n'est pas différente dans les autres départements. Interrogez votre chef d'établissement dès la prérentrée, faites vos comptes, même si c'est bien difficile de s'y retrouver avec toutes les catégories différentes de personnels : surveillants-étudiants, emplois-jeunes (quelques derniers survivants encore), aide-éducateurs, assistants d'éducation (pas d'embauches nouvelles), et bientôt contrat d'accompagnement. L'annonce par Borloo de 45 000 embauches de contrat d'accompagnement a fait son effet dans les médias mais ce sera autre chose dans les établissements : en effet ces personnels sont censés remplacer les CES et CEC mais risquent bien plutôt de remplacer les assistants d'éducation, et ainsi de se retrouver devant élèves et avec quelles qualifications ?

Agnès Verdurand

Se syndiquer se re-syndiquer dès maintenant

C'est renforcer l'outil qui permet aux personnels de s'informer, de débattre, de se défendre, d'agir.

Un Snes encore plus fort, plus représentatif, c'est la voie de l'efficacité pour chacun, pour notre métier, pour le service public